

Règlement Sélections Nationales

pour le 54^{ème} championnat d'Europe par équipes

à Ostende en juin 2018

1. Introduction

Le fait de s'inscrire et de participer au processus de sélection implique un triple engagement moral : s'engager sportivement à produire une qualité de jeu de très bon niveau ; participer aux programmes d'entraînement qui suivront en cas de sélection dans l'équipe nationale ; et, bien entendu, être disposé à représenter la Belgique aux Championnats d'Europe de 2018.

Les joueurs désignés auront l'obligation de signer un "players commitment".

2. Les inscriptions

- a. Les inscriptions sont exclusivement prises par paires sur le site web de la F.R.B.B.
- b. Un formulaire d'inscription est accessible sur le site [rbbf.be](http://www.rbbf.be) – voir menu tournois – sélections nationales (<http://www.rbbf.be/fr/sélections-nationaux>). Les demandes de participation peuvent également être adressées en temps utile à info@rbbf.be.
- c. La date limite des inscriptions est le 01 septembre 2017. Avant cette date, toute renonciation est sans conséquence ; par contre, une renonciation postérieure au 01 septembre 2017, et à fortiori au cours du processus de sélection, est susceptible d'être transmise au Conseil d'Administration de la F.R.B.B. pour toute suite utile.
- d. Conditions
 - (1) Afin qu'une candidature soit recevable, les joueurs doivent être inscrits dans une équipe d'Honneur ou de division 1 pour le championnat national par carrés de la saison 2017-2018, et jouer régulièrement ensemble.
 - (2) Par extension, des candidatures de paires dont les joueurs sont régulièrement affiliés en Belgique mais dont la paire va évoluer dans un championnat étranger en 2017-2018 sont également recevables, pour autant que le niveau du championnat où elles évolueront soit équivalent au niveau belge Honneur / division 1. Il appartient à ces paires d'apporter des éléments probants attestant de cette situation, au plus tard le 10 décembre 2017.
 - (3) Enfin, le sélectionneur examinera et acceptera, le cas échéant, les candidatures de paires pouvant attester d'un CV probant.
- e. Le minimum attendu de participation à la compétition par équipes en Belgique, par paires constituées, est de 10 matchs joués en Honneur (c.à.d. 160 donnes) et de 160 donnes jouées en division 1, à la date du 10 décembre 2017.
- f. Le sélectionneur national se réserve le droit de refuser l'une ou l'autre demande de participation au processus de la sélection nationale, en particulier s'il appert qu'il y a surabondance de candidatures ou que le niveau des paires n'est pas à la hauteur.
- g. En outre, les paires candidates posteront leur feuille de convention sur le site, laquelle restera accessible tout au long du processus de sélection.

- h. Un courriel annonçant la pré-sélection des paires ou le refus de leur candidature sera envoyé aux joueurs le 15 septembre 2017 au plus tard. Une participation financière de 100 € par paire retenue sera demandée à ce moment ; ce montant devra être viré au compte de la F.R.B.B. le 25 septembre 2017 au plus tard.
- i. Pour ce qui concerne les modalités pratiques des épreuves, les détails seront communiqués à l'avance aux participants via le site de la F.R.B.B., et/ou par courriel.

3. La sélection des paires

- a. Selon le nombre de candidatures retenues, deux systèmes seront mis en place :
 - (1) si au moins 8 paires sont retenues, elles participeront à la phase préliminaire des épreuves, à savoir une sélection par paires : les dimanches 01/10/2017, 15/10/2017, 29/10/2017, 12/11/2017, et 26/11/2017 ;
 - (2) si entre 4 et 7 paires sont retenues, le sélectionneur national établira librement un classement de valeur de celles-ci afin que la première paire de ce classement choisisse ses partenaires et ainsi de suite afin qu'en définitive deux équipes de base puissent être constituées afin de pouvoir disputer directement la finale de sélection par équipes. Dans ce cas la sélection de l'équipe sera reportée aux 2 week-ends réservés début 2018.
- b. Pour ce qui concerne la sélection par paires :
 - (1) Chaque participation est cotée.
 - (2) L'éventuel carry-over des entraînements nationaux de 2017 sera attribué aux participants des épreuves par paires.
 - (3) Les rencontres par paires sont de type Butler, chaque paire rencontrant l'ensemble des paires adverses. Les résultats positifs ou négatifs récoltés à chaque épreuve seront convertis en points allant de 0 (le plus mauvais résultat) à 200 (le meilleur résultat).
 - (4) Si une paire devait faire défaut à l'une des journées, sa cote serait de zéro pour ce jour-là mais sa participation ultérieure ne serait pas remise en cause.
 - (5) Les paires qui, le 10 décembre 2017, n'auraient pas joué le nombre minimum de 160 donnes en Honneur ou en division 1, ou qui ne répondraient pas aux exigences minimales de niveau ou de participation si elles devaient évoluer dans un championnat étranger, pourraient être écartées du processus de sélection.
 - (6) Le classement final des paires étant établi à l'issue des épreuves, le 26/11/2017, les équipes seront formées de suite. La paire la mieux classée choisit ses co-équipiers, et ainsi de suite, jusqu'à constitution de quatre carrés de deux paires.
 - (7) La composition des équipes ainsi formées sera annoncée aux participants à l'issue de la dernière journée de sélection par paires, les paires non retenues ne participant pas au stade suivant de la sélection.

4. La sélection par équipes

- a. La participation des équipes est exigée. Le règlement national par équipes et l'ensemble des autres règlements techniques de la F.R.B.B. seront suivis.
- b. Lorsque 4 équipes sont engagées, la demi-finale verra s'affronter celles-ci deux par deux (le carré composé en premier lieu choisissant son adversaire) au cours d'un match de 96 donnes constitué de six périodes de 16 donnes, réparties sur le week-end 27-28/01/2018. Les gagnants de cette épreuve disputeront la grande finale le week-end 03-04/02/2018 tandis que les équipes classées troisième et quatrième y disputeront la petite finale.
- c. Lorsque seulement 2 équipes sont engagées, elles disputeront directement la finale lors du week-end 27-28/01/2018.
- d. Les matchs de la finale seront disputés en 96 donnes.
- e. Le carré gagnant de la grande finale sera automatiquement sélectionné, tandis que le choix de la troisième paire de l'équipe nationale sera laissé à l'appréciation du Président de la Commission des Compétitions Internationales : à cette fin, la qualité des prestations fournies par les autres paires au cours des demi-finales et finales ainsi que la présomption d'un bon esprit d'équipe seront des éléments déterminants.
- f. La décision sera prise sur place, le jour même, si possible à l'issue des rencontres, sinon quelques jours plus tard.

5. Défraiements

Les joueurs des différentes équipes nationales et leurs capitaines bénéficieront d'un défraiement.

6. La participation aux épreuves par paires organisées à Ostende

La F.R.B.B. est susceptible d'offrir aux paires participant au processus de sélection nationale mais échouant à intégrer une équipe, si elles le souhaitent, et sur base d'une recommandation du sélectionneur national, une inscription à l'une des épreuves par paires concomitantes avec les épreuves par équipes du championnat d'Europe 2018.